

Plan de Développement Durable : J.-R. Vinciguerra « oublié » ?

Il faut se méfier des réseaux sociaux, formidables outils de communication, mais avec parfois un côté *ficanas* qui suscite des réactions inattendues. Ainsi hier matin, apparaissait sur la page Facebook du maire de Grasse un texte accompagné de plusieurs photos commençant par : « Hier soir, avec l'ensemble des élus de la majorité municipale, les associations, les techniciens de la ville et de la communauté d'agglomération, nous avons tenu des ateliers de concertation autour du diagnostic, du Projet d'Aménagement et de Développement Durable pour la révision du Plan Local d'Urbanisme de notre ville. » Et se terminant comme suit : « Je tiens à remercier tous les acteurs pour leur implication et leur travail car ces échanges sont essentiels pour écrire tous ensemble le devenir de notre ville. »

Un « tous ensemble » pas complètement exhaustif semble-t-il. Et qui a fait monter sur ses grands chevaux



Jean-Raymond Vinciguerra n'a guère apprécié de ne pas être convié aux ateliers de concertation autour du PADD.

(Photo X.D.)

Jean-Raymond Vinciguerra, en qualité de représentant du groupement d'associations Fare-Sud (Fédération des Associations Régionales pour l'Environnement). Découvrant à la fois l'existence de ces réunions et le fait qu'il n'y a pas été convié, l'élu « vert » a vu rouge et explique pourquoi dans le communiqué suivant : « J'ai appris, hélas après-

coup, que notre maire avait invité un certain nombre d'associations à « des ateliers de concertation autour du diagnostic, du Projet d'Aménagement et de Développement Durable pour la révision du Plan Local d'Urbanisme de notre ville »...

Je ne doute absolument pas que le choix de ces associations ait été fort judicieux,

mais il y a aussi la loi.

J'ai, en son temps, expliqué à notre maire que les associations agréées devaient être tenues informées de l'avancée d'une procédure de révision du PLU si elles le demandaient.

Je lui ai précisé que je ne le lui ferai pas l'affront de faire cette demande par courrier recommandé avec avis de réception pour l'association agréée que je représente : FARE-Sud (Fédération des Associations Régionales pour l'Environnement). Mais que j'étais demandeur.

En retour, il m'a fait l'affront de ne pas tenir sa parole de tenir informée cette association agréée.

Il est bien évident qu'ouvrir, conformément à la loi la phase de concertation peut éviter d'être confronté à une phase de contentieux.

Je serais très satisfait d'être, de temps à autre, invité à faire autre chose que me taire, même si une telle invitation n'est qu'implicite... »

Dur, dur, de vivre à l'ère du tout numérique...